

N°PAT/2023/77

Département de l'Yonne

**Communauté de Communes
du Jovinien**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Date de convocation :	20 septembre 2023	Nombre de conseillers communautaires
Date d'affichage de la convocation :	20 septembre 2023	Effectif légal : 49 En exercice : 49 Présents : 38 Votants : 47

Séance du 26 septembre 2023.

Le conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire le vingt-six septembre deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, dans les Salons de l'Hôtel de Ville, à JOIGNY, sous la présidence de **M. Nicolas SORET**.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Didier MOREAU, Mme Florence SYLVESTRE, Mme Evelyne TRESCARTES, M. Yannick VILLAIN, Mme Marie-Hélène GOUEDARD, M. Cyril HAGHEBAERT, Mme Christine LEMOINE, M. Claude SCIBOZ, M. Jean-Pierre BARRET, M. Marc FAYADAT, M. Patrice CHASSERY, M. Gérard VERGNAUD, M. Nicolas SORET, M. Kévin AUGÉ, Mme Laurence MARCHAND, M. Richard ZEIGER, Mme Linda GUEDJALI, M. Mohammed BELKAID, Mme Bernadette MONNIER, M. Bernard MORAIN, M. Jean-Yves MESNY, Mme Anne MIELNIK-MEDDAH, Mme Elisabeth LEFEVRE, M. Thierry LEAU, Mme Dorothée BRICOUT, Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU, M. Éric GALLOIS, M. Guy AVENIA, M. Jean-Pierre BAUSSART, M. Guy BOURRAS, M. Francis BOURSIN, M. Xavier MARQUIS, Mme Isabelle CLAUDET, M. Didier MIGNON, M. Frédéric MORISOT, M. Gilles-Maxime POIBLANC, M. Bruno JAN, M. Jean-Marc GRILLET-AUBERT.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS :

M. Philippe PETIT, pouvoir à Mme Florence SYLVESTRE
Mme Catherine DECUYPER, pouvoir à Mme Evelyne TRESCARTES
M. Dominique AUBERGER, pouvoir à M. Patrice CHASSERY
Mme Frédérique COLAS, pouvoir à M. Nicolas SORET
Mme Michèle BARRY, pouvoir à Mme Bernadette MONNIER
M. Hassan LARIBIA, pouvoir à M. Mohammed BELKAID
M. Nicolas DEILLER, pouvoir à Mme Céline ROSSIGNEUX-FOUQUEREAU
Mme Olga LIGAULT, pouvoir à M. Francis BOURSIN
Mme Valérie SUBRENAT, pouvoir à M. Xavier MARQUIS
M. Éric APFFEL
M. Laurent CHAT

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Laurence MARCHAND

**Objet : PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU NORD DE L'YONNE – LABELLISATION AU TITRE
DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA).**

PAT/2023/77

Conseil communautaire du
26 Septembre 2023

Objet : PLAN ALIMENTAIRE TERRITORIAL DU NORD DE L'YONNE – LABELLISATION AU TITRE DU PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION (PNA).

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets - dite loi « Climat et résilience » prévoit qu'une Stratégie nationale pour l'alimentation, la nutrition et le climat (SNANC) soit élaborée pour déterminer les orientations de la politique de l'alimentation durable - moins émettrice de gaz à effet de serre, respectueuse de la santé humaine, davantage protectrice de la biodiversité, favorisant la résilience des systèmes agricoles et des systèmes alimentaires territoriaux et garante de la souveraineté alimentaire.

C'est dans ce contexte que le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire a lancé en novembre dernier un nouvel appel à projets national doté d'une enveloppe globale de 3 millions d'euros, réunissant le soutien du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, de l'ADEME, du ministère de la santé et de la prévention et du ministère des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées.

Il y a un an, les Communautés de Communes du Jovinien, du Gâtinais en Bourgogne, de Yonne Nord et de La Vanne et du Pays d'Othe se sont engagées pour réaliser, ensemble, un diagnostic du système alimentaire de leurs territoires respectifs. Cette démarche visait à identifier l'existence de problématiques et d'enjeux communs et à évaluer la pertinence d'une démarche stratégique territoriale dans ce domaine. Ce diagnostic, présenté en mai 2023 à l'ensemble des acteurs, a mis en évidence de nombreux points de convergence et la nécessité de définir une politique à l'échelle du nord de l'Yonne. C'est dans la continuité de ce constat que nos collectivités ont candidaté à l'Appel à projets du PNA 2022-2023.

Notre candidature s'était inscrite dans le cadre du volet 1 « PAT émergents » du PNA, pour un projet d'une durée de 36 mois maximum et pour lequel nous avons demandé une subvention d'un montant de 100 000 €. En février 2023, notre projet a obtenu la reconnaissance officielle du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire pour une dynamique de niveau 1 (PAT émergent).

La définition et la mise en œuvre du PAT Nord de l'Yonne seront réalisés en articulation avec le PAT engagé par l'agglomération du Grand Sénonais afin de s'assurer d'une cohérence à l'échelle du PETR sur la question de l'alimentation durable.

Dans le cadre de ce dispositif, le recrutement d'une ingénierie dédiée est nécessaire pour assurer une animation à l'échelle des quatre EPCI concernés. Ce poste sera cofinancé par l'État au travers des 100 000 € dédiés au territoire et son financement partagé entre les communautés de communes du Gâtinais, de la Vanne Pays d'Othe, de Yonne Nord et du Jovinien selon une clé de répartition à l'habitant. Une convention de mutualisation et de partenariat existe entre les collectivités et fixe les modalités de prise en charge par le Jovinien et de refacturation aux autres membres (même cas de figure que l'ingénierie COT Ademe).

Le conseil communautaire,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,
Pour : 47
Contre : 0
Abstention : 0

-ACTE la labélisation du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire,

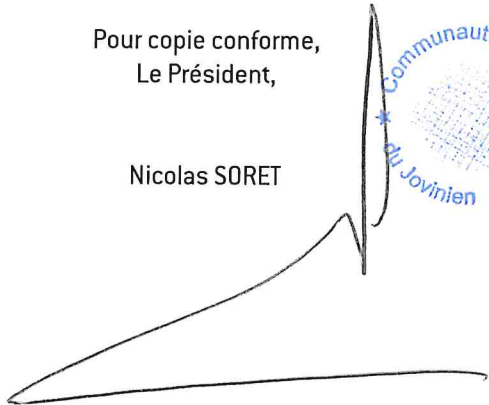
-VALIDE la nécessité de créer un poste en équivalent temps plein en contrat à durée déterminée d'un an renouvelable deux fois dans la limite de 3 ans, pour le compte du groupement d'EPCI partenaires identifié plus haut,

-INTÈGRE ce poste dans le périmètre de la convention d'entente et de mutualisation entre les quatre EPCI signataires (Gatinais, de la Vanne Pays d'Othe, de Yonne Nord et du Jovinien),

-AUTORISE le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Président,

Nicolas SORET



Pour copie conforme,
Le Secrétaire de séance,

Laurence MARCHAND

